



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service : aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CBI

Objet : **Dossier de déclaration concernant un drainage agricole à Coin-les-Cuvry et Augny**  
**Accord avant le délai de 2 mois**

PJ **Récépissé**  
**Fiche de renseignement descriptive du IOTA**

**SCEA des Hautes Lisières**  
**Madame Marie-Antoinette RICHERT**  
**39, rue Principale**

**57420 COIN-LES-CUVRY**

Metz, le 18 septembre 2014

Madame,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Drainage de parcelles agricoles sur les communes de COIN-LES-CUVRY et AUGNY**

pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 22 juillet 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le récépissé de déclaration ainsi qu'une fiche descriptive de l'opération sont joints au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie des communes de COIN-LES-CUVRY et AUGNY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Chambre d'Agriculture

La responsable de l'unité police de l'eau  
*Po, la chargée de mission Police de l'eau*

 Valérie ANTOINE-POTIER

*Chantal BICHLER*